



Pensez à nous adresser vos arrêtés de carrière !

Les arrêtés d'avancement d'échelon du 1^{er} semestre 2026 vont bientôt être mis à votre disposition : début d'année 2026.

Néanmoins, si les carrières des fonctionnaires ne sont pas à jour sous notre logiciel de gestion, les avancements d'échelon seront erronés.

Alors, le pôle RH-conseil statutaire et ses gestionnaires comptent sur vous pour leur adresser les arrêtés de carrière de vos agents fonctionnaires.

N'hésitez pas pour toutes questions à les contacter !

Delphine LEIDWANGER delphine.leidwanger@cdg-12.fr
Carole GALLOY carole.galloy@cdg-12.fr